

Partie I	I.1. Expéditeur Nom Adresse Pays Code ISO		I.2. Référence IMSOC															
			I.2.a. Référence locale															
	I.5. Destinataire Nom Adresse Pays Code ISO		I.3. Autorité centrale compétente															
			I.4. Autorité locale compétente															
	I.7. Pays d'origine Code ISO		I.9. Pays de destination Code ISO															
	I.8. Région d'origine Code		I.10. Région de destination Code															
	I.11. Lieu d'expédition Nom Adresse Numéro d'agrément Pays Code ISO		I.12. Lieu de destination Nom Adresse Numéro d'agrément Pays Code ISO															
	I.13. Lieu de chargement Nom Adresse Numéro d'agrément Pays Code ISO		I.14. Date et heure du départ															
	I.15. Moyens de transport		I.16 Point d'entrée															
	<table border="1" style="width:100%; border-collapse: collapse;"> <thead> <tr> <th style="width:33%;">Type</th> <th style="width:33%;">Document</th> <th style="width:33%;">Identification</th> </tr> </thead> <tbody> <tr><td> </td><td> </td><td> </td></tr> <tr><td> </td><td> </td><td> </td></tr> <tr><td> </td><td> </td><td> </td></tr> <tr><td> </td><td> </td><td> </td></tr> </tbody> </table>		Type	Document	Identification													
Type	Document	Identification																
I.18. Conditions de transport Réfrigération <input type="checkbox"/> Controlled temperature <input type="checkbox"/> Température ambiante <input type="checkbox"/> Congelé <input type="checkbox"/>		I.17. Documents d'accompagnement Commercial document reference Date de délivrance Pays Lieu d'émission																
I.19. Numéros de conteneur/Numéros de scellé																		
I.20. Certifié aux fins de Reproduction artificielle <input type="checkbox"/> Ornamental use/research <input type="checkbox"/> Pollination <input type="checkbox"/> Cirque/Exposition <input type="checkbox"/> Consignments according to Regulation No 999/2001 <input type="checkbox"/> Ornamental bird food <input type="checkbox"/> Equidé enregistré <input type="checkbox"/> Category 3 fish oil/fish meal for detoxification according to Regulation 2015/786 <input type="checkbox"/> Breeding and production <input type="checkbox"/> Racing <input type="checkbox"/> Abattage <input type="checkbox"/> Transformation <input type="checkbox"/> Training <input type="checkbox"/> Animaux familiers <input type="checkbox"/> Laboratoire <input type="checkbox"/> Usage pharmaceutique <input type="checkbox"/> Rodent food <input type="checkbox"/> Usage technique <input type="checkbox"/> Equidé non enregistré <input type="checkbox"/> Aliments pour animaux <input type="checkbox"/> Sales <input type="checkbox"/> Storage <input type="checkbox"/> Breeding <input type="checkbox"/> Organic fertilizers <input type="checkbox"/> Reparçage <input type="checkbox"/> Autre <input type="checkbox"/> Transhumance <input type="checkbox"/> Quarantaine <input type="checkbox"/> Competition <input type="checkbox"/> Consommation humaine <input type="checkbox"/> Organismes agréés <input type="checkbox"/> Aliments pour animaux familiers <input type="checkbox"/> Engraissement <input type="checkbox"/> Production d'aliments pour animaux familiers <input type="checkbox"/> Production <input type="checkbox"/>																		
I.21. Pour transit par un pays tiers <input type="checkbox"/> Country Code ISO EU Exit Authority BCP code EU Entry Authority BCP code		I.22. Pour transit par des États membres <input type="checkbox"/> Country Code ISO																
I.23. Nombre total de colis	I.24. Quantité totale	I.25. Poids net total	I.25. Poids brut total															

I.28. Description de la marchandise

Marchandise	Espèces	Quantité	Numéro du lot	Atelier de transformation

Entrepôt frigorifique	Atelier de découpe	Date de congélation	Date de production	Date de l'abattage

Poids net	Product Description	Nombre de colis	Marque d'identification

Partie I

II. Information sanitaire

Je soussigné, vétérinaire officiel/de l'État, certifie ce qui suit:

Part II: Certification

1. Les aliments pour animaux et additifs pour l'alimentation animale d'origine animale exportés en République de Moldavie et destinés à l'alimentation des animaux ont été fabriqués dans des établissements agréés/enregistrés par l'autorité compétente dans l'UE et placés sous le contrôle de cette autorité.
2. Les aliments pour animaux et additifs pour l'alimentation animale d'origine animale proviennent d'établissements de transformation non soumis à des restrictions de police sanitaire.
3. Les matières premières d'origine animale sont issues d'animaux sains qui ont été abattus à des fins de consommation humaine et soumis à des inspections ante mortem et post mortem (si nécessaire). Les matières premières d'origine animale telles que le miel, le lait, etc. sont conformes à la législation applicable de l'UE.
4. Les viandes et abats de bovins, d'ovins et de caprins à partir desquels des aliments pour animaux et additifs pour l'alimentation animale d'origine animale sont fabriqués sont issus d'animaux qui proviennent d'un pays ou une zone présentant un risque d'ESB négligeable ou contrôlé conformément au règlement (CE) n° 999/2001. Les matériels à risque spécifiés ont été enlevés conformément au règlement (CE) n° 999/2001.
5. Les aliments pour animaux et additifs pour l'alimentation animale n'ont pas été produits au moyen de protéines animales transformées provenant de ruminants ou de produits contenant de telles protéines, à l'exclusion des protéines du lait, sauf si les aliments pour animaux et additifs pour l'alimentation animale sont destinés aux animaux à fourrure ou aux animaux de compagnie.
6. Les animaux dont proviennent les matières premières n'ont pas été soumis à une exposition à des œstrogènes naturels ou de synthèse, à des substances à effet hormonal ou thyrostatique, à des antibiotiques, à d'autres médicaments ou à des pesticides utilisés avant l'abattage au-delà du délai autorisé mentionné dans les notices d'utilisation.
7. Les aliments pour animaux ou additifs pour l'alimentation animale ont été obtenus à partir de matières premières d'origine animale traitées à une température d'au moins 133 °Celsius durant au moins 20 minutes à une pression de 3 bars ou ayant subi un autre traitement agréé et appliqué sous la surveillance d'un service compétent de l'État membre de l'UE et présentant des garanties équivalentes pour ce qui est des normes microbiologiques établies.
8. Les aliments pour animaux et additifs pour l'alimentation animale d'origine animale ont été produits conformément au règlement (CE) n° 183/2005 établissant des exigences en matière d'hygiène des aliments pour animaux.
9. Les récipients à usage unique et les matériaux de conditionnement sont intacts et répondent aux exigences d'hygiène de l'UE.
10. Les moyens de transport utilisés sont conformes aux exigences de l'UE.

Notes

Partie I

Case I.19: Indiquer le poids brut total et le poids net total.

Case I.21: Le numéro des scellés ou du récipient, ou les deux, doivent être indiqués dans cette case.

La signature et le sceau doivent être d'une couleur différente de celle du certificat imprimé.

Certifying Officer

Name (in capital letters)

Qualification and title

Date de signature

Signature

Cachet